

VILLE D'HENRICHEMONT  
1 PLACE DE LA MAIRIE  
18250 HENRICHEMONT  
☎ 02.48.26.70.04  
[mairiehenrichemont@orange.fr](mailto:mairiehenrichemont@orange.fr)

## ARRETE DU 6 MAI 2024 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE, CIRCULATION Les Mazois

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux de remplacement de poteaux Orange, sis Les Mazois à Henrichemont, par l'entreprise CIRCET ERI5280, à partir du 21 mai 2024 et ce pour une durée de 30 jours calendaires ;
- Vu l'intérêt général ;

### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** : La commune donne permission de voirie à l'entreprise CIRCET ERI5280 – à compter du 21 mai 2024 et ce pour une durée de 30 jours calendaires, aux droits des travaux.

**Article 2<sup>ème</sup>** : La circulation des véhicules se fera par alternat manuel sis Les Mazois – 18250 Henrichemont.

**Article 3<sup>ème</sup>** : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

**Article 4<sup>ème</sup>** : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

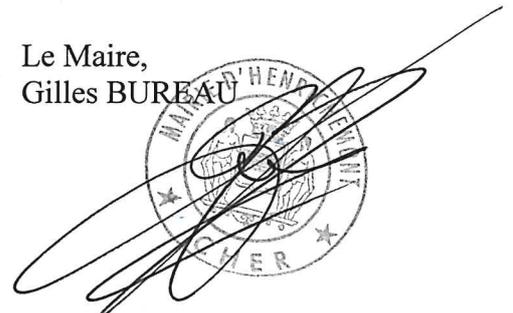
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20240506-2024043-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2024  
Publication : 06/05/2024

Le Maire,  
Gilles BUREAU



Publié sur le site internet de la commune le 06.05.2024